DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT SEGRÉ-EN-ANJOU-**BLEU**

OBJET:

REVISION DES TARIFS

REGIE DES ANIMAUX EN ETAT DE DIVAGATION

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE « LES HAUTS-D'ANJOU »

N° DCM20190410-26

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire ;

Etaient:

	ésent(s)	P	Abs	ent(s	s)	Α	Ab	sen	(s) excusé(s)	AE	
1	LEZE	Maryline	P	33	BOUDET	Marie-Christine	Р	65	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	_	RENIER	Michel	P		KERVELLA	Maurice	A
3	JEANNETEAU	Paul	P	5-0.00	KAYA	Emma	P	-	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	P	_	JULLIEN	Jérôme	A		LARDEUX	Gervais	AI
5	BOISBOUVIER	Daniel	P	2000	ALLORY		AE	69	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	Р		BERNARD	Patrick	Α	70	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	P		BERTOLO	Eliane	Р	71	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	40	BIDAULT	Richard	Α	72	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	P
9	DAUGER	Patrick	P	41	BILLIET	Marc	Р	73	LIENARD	Jean-Benoît	Α
10	LE THERY	Catherine	Р	42	BODIN	Alexandra	Α	74	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	43	BOUTIN	Louis	Р	75	MASSEROT	Christian	F
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	44	BRAULT	Joël	Р	76	MERLET	Florent	F
13	PEAN	Nadia	Р	45	BRAULT	Pierrette	Α	77	MOCQUES	Clara	Α
14	MOREAU	Pierre	P	46	BRISSET	David	Α	78	NOILOU	Jean-Claude	P
15	HOUDU	Alain	P	47	CHEVREUL	Mickaël	Α		PANCHEVRE	Viviane	Α
16	ERMINE	Benoît	P	48	CHOPIN	Philippe	Α		PETIT	Giovanni	F
17	HUART	Olivier	P	49	DELAHAYE	Patrick	ΑE		PETITHOMME	Carole	A
18	LEBRUN	Guy	P	50	DESNOES	Jean-Pierre	ΑE	82	PIVERT	Philippe	Α
7.7.1.2.2	DESNOËS	Estelle	Р	2401	DESPORTES	Philippe	Α		POTIER	Stéphanie	P
20	POMMOT	Michel	P	52	ESNAULT	Régis	Р	84	PRÉZELIN	Eric	P
21	PERTUISEL	Roselyne	П	53	FOSSET	Dominique	Р	85	QUEVA	Lionel	ΑE
22	TEMPLE	Marie-Laure	ΑE	54	FOUCHARD	Laetitia	Α	86	RAGUENEAU	Anne-Marie	Α
23	DOUSSIN	Christophe	Р	55	FOUIN	Jean-Yves	Α	87	RÉTHORÉ	Florence	ΑI
24	LEBRETON	Pierre-Marie	Р	56	GABET	Maryvonne	ΑE	88	REYMUND	Aude	Al
25	ERMINE	Paulette	Р	57	GOHIER	Marie-Odile	ΑE	89	SANTENAC	Rachel	P
26	HOSTIER	Gérard	Р		GROSBOIS	Emmanuel	Р	90	SAULOUP	Geneviève	Α
27	SIMON	Alain	Р		HEULIN	Annick	Α	91	TALINEAU	Jean-Marie	Α
28	AMIOT	Catherine	ΑE		HOUDIN	Marie-Hélène	Α		TARDIF	Florent	Α
29	PINARD	Céline	Р	61	HUET	Christian	Р	93	THARREAU	Jean-Louis	P

Catherine

Virginie

Frédéric

P 94 VALLÉE

P 95 VIAUD

Р

P 62 HUSSON

A 64 JOUANNEAU

A 63 JOLY

Pouvoirs

31 MONTECOT

32 RENIER-TISNE

Marie

Christine

30 CHERBONNEAU Jean-Paul

Convocation du : 04/04/2019

Nombre de conseillers en exercice: 95

Quorum: 48 Effectif présent : 58 Pouvoirs: 11

Nombre de votants : 69

1	M. Olivier ALLORY	Donne pouvoir à	Mme Nadia PEAN	
2	Mme Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Mme Florence LEMERCIER	
3	Mme Aude REYMUND	Donne pouvoir à	M. Jean-Yves LAURIOU	
4	Mme Marie-Laure TEMPLE	Donne pouvoir à	Mme Estelle DESNOËS	
5	M. Gervais LARDEUX	Donne pouvoir à	M. Christophe DOUSSIN	
6	Mme Florence RETHORE	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS	
7	M. Patrick DELAHAYE	Donne pouvoir à	M. Benoît ERMINE	
8	Mme Marie-Odile GOHIER	Donne pouvoir à	Mme Catherine HUSSON	
9	Mme Maryvonne GABEY	Donne pouvoir à	M. Michel RENIER	
10	M. Jean-Pierre DESNOËS	Donne pouvoir à	M. Daniel BOISBOUVIER	
11	M. Lionel QUEVA	Donne pouvoir à	M. Jean-Louis THARREAU	

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190410-DCM20190410-26

Date de réception préfecture : 22/05/2019

Secrétaire de séance : Pierre-Marie LEBRETON

Р

Louis-Marie

Soizic

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procèsverbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le :

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 :

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le procès-verbal, désignant l'autorité qualifiée pour créer la régie, en date du 7 janvier 2019, au nom de Mme Maryline Lézé, Maire ;

VU la décision de la Maire n° DM-2019-006-1en date du 15 avril 2019 portant sur l'ouverture de régies dont celle de l'article 2 : régie de recettes pour la gestion du service de fourrière de capture d'animaux en état de divagation pour Châteauneuf sur Sarthe et une sous régie de recettes pour Champigné ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'arrêté n° REGIE 2019-04 R02CA, constituant de la régie de recettes de la capture d'animaux en divagation en commune déléguée de Châteauneuf sur Sarthe ;

VU l'arrêté de sous régie n° REGIE 2019-04 SR02CA, constituant de la régie de recettes de la capture d'animaux en divagation en commune déléguée de Champigné;

VU l'arrêté du 15 avril 2019 nommant le régisseur, le suppléant et le mandataire ;

CONSIDERANT qu'au titre de son pouvoir de police, Mme La Maire à toute autorité pour faire capturer tout animal divaguant sur le territoire de la Commune Nouvelle Les HAUTS D'ANJOU, à partir du moment où celui-ci est susceptible de représenter un danger pour la sécurité de la population ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, il est nécessaire de tarifer une contribution aux propriétaires au moment de la restitution de son animal afin de couvrir le temps imparti lors de la capture de l'animal ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, il est nécessaire de tarifer une contribution aux propriétaires au moment de la restitution de son animal afin de couvrir les frais de garde : l'alimentation, frais de vétérinaires...

CONSIDERANT la proposition tarifaire suivante :

Tarif de droit de place forfaitaire : 60.00 € (soixante euros)

Tarif frais de garde par jour : 20.00 € (vingt euros)

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (00 voix CONTRE - 68 voix POUR dont 11 POUVOIRS - 00 ABSTENTION) de ses membres,

ACCEPTE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal le Jour, mois et an ci-dessus,

A Champigné, le mardi 21 mai 2019

La Maire. Maryline LÉZÉ

EXÉCUTION RECOURS

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission et de la réception par Représentant de l'Etat le :

FT

Et de la publication le :

contentieux Recours Tribunal devant le Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Recours gracieux dans les deux mois auprès de l'auteur de la décision.

Date de réception préfecture : 22/05/2019

DCM20190410-26-2/2

Accusé de réception en préfecture 049-200084903-20190410-DCM20190410-26